



Pôle dynamique commerciale
Service Commerces et Marchés

AVIS DE PUBLICITE

APPEL A CANDIDATURES
Saison Théâtrale du Théâtre le Liburnia 2023-2024
Petite restauration les soirs de spectacle
Entre le 5 mars et le 3 avril 2024

Date limite de remise des propositions

Mercredi 31 janvier 2024 à midi

SOMMAIRE

Préambule

1. Objet de la consultation
2. Conditions de la consultation
3. Contenu des propositions
4. Documents fournis aux candidats
5. Sélection des projets
6. Conditions générales de participation
7. Abandon de la consultation

Préambule

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique - dite loi « Sapin II » - modifie en profondeur la pratique des collectivités dans la gestion de leur domaine immobilier en intégrant une logique concurrentielle dans le but d'une meilleure valorisation économique de ce patrimoine.

En application des articles L2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, il est obligatoire de mettre en place une procédure de mise en concurrence et de publicité préalable pour la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par leur titulaire.

1 - Objet de la consultation

La présente consultation s'adresse toutes activités de petite restauration type « Food Truck » qui souhaitent participer à la restauration du théâtre le Liburnia les soirs de spectacles entre le 5 mars 2024 et le 3 avril 2024.

Le site permettra d'accueillir 1 emplacement sur le parking du théâtre ou son parvis.

La présente consultation a pour objectif d'identifier les restaurateurs intéressés et leur proposition de petite restauration destinée à la clientèle du théâtre Le Liburnia et aux compagnies programmées, puis dans une seconde phase, de préparer les modalités de contractualisation avec la Ville de Libourne pour la mise à disposition des espaces.

Nature du contrat :

La relation contractuelle donnera lieu à une convention portant occupation privative du domaine public de la Ville de Libourne à des fins d'exploitation commerciale, régie par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, non constitutive de droits réels, pour la période du 5 mars 2024 et le 3 avril 2024. L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.

Conditions financières : L'attribution de cet emplacement sera soumise au paiement d'une redevance conformément à la délibération n° 22-03-039 relative à la création des tarifs du domaine public applicables au 1^{er} avril 2022 et au 1^{er} janvier 2023, prise en conseil municipal le 28 mars 2022.

Cette redevance s'élève à **2,66 €/m²/jour** d'occupation.

La redevance d'occupation sera payable dès acceptation du dossier de candidature et après réception de la facture par chèque libellé à l'ordre de REGIE DOMAINE PUBLIC.

2 - Conditions de la consultation

2-1- Eléments fondamentaux du projet

Il est rappelé que la ville de Libourne recherche une prestation qui devra s'articuler autour des éléments fondamentaux suivants :

- Préparation de plats simples destinés aux spectateurs et aux compagnies : après proposition de plat unique ou menu composé au choix : entrée /plat ou plat/dessert ou entrée/plat/dessert avec une proposition végétarienne (pour le plat)
- L'utilisation de produits frais de saison, de produits issus de circuits courts et /ou locaux, ou de la filière biologique sont recherchés.
- Les kits de restaurations utilisés (contenants alimentaires, serviettes, verres, couverts, pailles) devront être faits en matière biodégradables, recyclables, compostables ou réutilisables. Tout contenant en verre est interdit,
- La ville se propose d'avoir recours à un tirage au sort, par un agent assermenté:

- S'il y a trop de candidature proposant la même catégorie de plat, dans cette même catégorie afin de respecter une offre variée et complémentaire.

2-2- Modalités de retrait et de transmission des dossiers

Les candidatures motivées doivent être adressées par tous moyens permettant de conférer une date certaine à leur réception (par mail à l'adresse suivante : fmaerten@libourne.fr , remise en main propre contre récépissé) aux heures d'ouverture du service (lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) à l'adresse suivante :

Théâtre le Liburnia
14 rue Donnet
33500 Libourne

Les candidats intéressés devront remettre leur proposition avant **le 31 janvier 2024 à midi**. Toute candidature réceptionnée en dehors de cette date ne sera pas prise en compte.

Si aucune candidature n'a été déposée à la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de Libourne se réserve le droit de contractualiser avec un food truck de son choix.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre leur demande par téléphone ou par courriel à :

Administration du Théâtre le Liburnia
Tel : 05.57.74.13.15
fmaerten@libourne.fr

3 - Contenu des propositions

Les candidats intéressés devront se présenter sous la forme d'un dossier synthétique unique comprenant les volets suivants :

3.1-Présentation du candidat :

- Une description du candidat et de son entreprise,
- Un extrait de kbis de - 3 mois,
- Une assurance professionnelle en cours,

3.2- Présentation du projet :

Ce dossier comprendra les informations suivantes :

- Fiche d'inscription complétée indiquant les besoins en logistiques annexes (eau, électricité...),
- Une offre de restauration destinée à la clientèle et présentation des plats,
- Liste du matériel apporté permettant de respecter les normes d'hygiène et de sécurité.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

4- Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation comporte :

- Le présent cahier des charges,
- Fiche d'inscription.

5- Sélection des projets

- La sélection des candidatures sera appréciée en deux temps :
 - o Recevabilité et conformité des dossiers aux conditions de la consultation définie à l'article 2,
 - o Analyse, évaluation et sélection des projets.
 - o Un courrier sera ensuite adressé afin de tenir informés de l'instruction du dossier.

- Les candidatures seront analysées, évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :
 - o Etre à jour de toute démarche administrative envers la ville de Libourne ;
 - o Respect des règles sanitaires
 - o Qualité technique du projet
 - o Qualité commerciale et économique de la proposition

6-Conditions générales de participation :

❖ Horaires d'exploitation

- 18h30 à 23h00 les soirs de spectacles uniquement les :
- 5 mars 2024
- 14 mars 2024
- 21 mars 2024
- 27 mars 2024
- 3 avril 2024

❖ Conditions d'installation et de désinstallation

- Installation sur le site le jour de la représentation à partir de 18h00,
- Désinstallation du site après le même jour 23h00.

Il sera mis à votre disposition sur le site :

- o Un emplacement de 12m² (2 x6 m) sur le parking du théâtre ou son parvis
- o J'indique mes besoins en électricité :
Nombre de branchements de 16A monophasés 32A triphasés

7- Abandon de la consultation

La ville de Libourne se réserve la possibilité de déclarer sans suite la présente consultation. Cette décision d'abandon peut également intervenir à l'issue de la sélection d'un projet dans l'hypothèse où la difficulté des négociations de mise au point des conventions ou la survenance d'événements extérieurs empêcherait la conclusion des contrats définitifs.

S'il estime qu'aucun projet ne présente une crédibilité technique ou financière suffisante ou si les projets proposés ne permettent pas à la Ville de Libourne d'atteindre la totalité de ses objectifs, la Ville de Libourne se réserve la possibilité de déclarer infructueuse la présente consultation.

Date d'envoi du présent avis : mardi 16 janvier 2024.